



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BÉNIN

G E S T I O N 2 0 2 3

MARS 2024

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	04
INTRODUCTION	06
1. PRESENTATION DU FNRB ET SITUATION FINANCIERE 2018-2022	08
◇ PRESENTATION DU FNRB	09
1.1. Précis stratégique	08
1.2. Analyse stratégique	08
1.2.1. Politique publique mise en œuvre	
1.2.2. Finalité du programme	
1.2.3. Diagnostic stratégique	
1.2.3.1. Forces	
1.2.3.2. Faiblesses	
1.3. Enjeux et perspectives	10
1.3.1. Enjeux du programme	
1.3.2. Perspectives	
1.3.3. Axes stratégiques	
1.4. Présentation des actions constitutives du programme	11
1.5. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme	12
1.5.1. Cartographie du programme	
1.5.2. Présentation du Responsable de Programme	
1.6. Cadre de performance du programme	13
1.7. Réformes engagées	13
◇ SITUATION FINANCIERE 2018-2022	14
1.8. Réalisation des recettes	14
1.9. Exécution des dépenses	15
1.10. Solde budgétaire	16
2. SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2023	18
2.1. Chiffres clés	19
2.2. Réalisation des recettes et exécution des dépenses de l'année	20
2.2.1. Réalisation des recettes	
2.2.2. Exécution des dépenses	
2.2.3. Solde budgétaire	

3. PREVISIONS DE 2024	23
3.1 Recettes	24
3.2 Dépenses	24
4. PERSPECTIVES 2024 – 2027	26
4.1. Perspectives financières 2024-2027	27
CONCLUSION	28

LISTE

DES FIGURES

Figure 1: Evolution des recettes de 2018 à 2022	14
Figure 2: Evolution des dépenses de 2018 à 2022	16
Figure 3 : Evolution du solde budgétaire de 2018 à 2022	17

LISTE

DES TABLEAUX

Tableau 1: Présentation des actions constitutives du programme	11
Tableau 2: Cartographie du programme	12
Tableau 3: Cadre de performance du programme	13
Tableau 4: Evolution des recettes et des dépenses de 2018 à 2022	17
Tableau 5: Chiffres clés au 31 décembre 2023	19
Tableau 6: Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2023	20
Tableau 7: Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2023	21
Tableau 8: Solde budgétaire au 31 décembre 2023	22
Tableau 9: Perspectives financières 2024-2027	27

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1

Le présent rapport est élaboré chaque année en application des dispositions de l'article 75 de la loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite.

2

Figurant sur la liste des documents de reddition de compte, le rapport d'exécution du budget du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB) constitue, l'une des annexes explicatives du rapport d'exécution de fin d'année de la loi de finances. Ainsi, il met chaque année en relief de façon détaillée, les éléments comptables (recettes, dépenses et solde) nécessaires à une analyse approfondie de la situation financière de l'institution.

3

Pour l'année 2023, l'exécution du budget annexe du FNRB du point de vue management, s'est déroulée à la grande satisfaction des usagers-clients avec la mise en œuvre de plusieurs mesures à caractère social à leur profit notamment le renforcement de la procédure de liquidation automatique des dossiers, le mécanisme de coordination FNRB-CNSS et l'opération de contrôle de vie des pensionnées menée conjointement avec l'ANIP ayant conduit au rattachement du numéro du livret de pension avec le Numéro d'Identification Personnel (NIP)

4

Au plan financier, l'Etat fait de plus en plus moins d'effort en termes de subvention pour la couverture entière des besoins de pensions et de rentes.

5

Au 31 décembre 2023, le taux de réalisation des recettes s'établit à 99,2% tandis que les dépenses atteignent 83% d'exécution des prévisions de l'année.



En effet, sur une prévision annuelle de 58 000 millions de francs CFA, **les recettes** constituées des retenues à la source et des validations de services ont été réalisées à hauteur de 57 558 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 99,2%. Les recettes collectées comprennent des *retenues sur salaire* pour 55 170 millions de francs CFA et 2 388 millions de francs CFA au titre des validations de service.

En glissement annuel, elles enregistrent une hausse de 2 747 millions de francs CFA principalement imputable aux retenues sur salaire qui progressent de 2 606 millions de francs CFA en lien avec les effets financiers induits par les avancements d'échelons et de grades payés aux agents ainsi que la revalorisation des salaires. Les recettes de validations de services n'ont pas connu d'augmentation significative (+141 millions de francs CFA) à cause de la suspension des validations des services contractuels induite par la réforme de la coordination entre le FNRB et la CNSS.

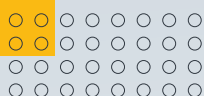
Quant aux **dépenses de pension**, elles atteignent 85 217 millions de francs CFA sur une prévision de 101 900 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de 83,6% des prévisions annuelles. La situation d'exécution des dépenses s'explique par la baisse du niveau des rappels de pension payés au titre de l'année grâce aux effets positifs de la réforme de liquidation automatique des pensions et au non-paiement des rappels liés à la revalorisation des pensions programmés au titre de la gestion 2023.

Spécifiquement, les **dépenses de soins, d'hospitalisations et d'évacuations sanitaires des pensionnés**, atteignent un niveau d'exécution de 2 039 millions de francs CFA sur une prévision de 2 500 millions de francs CFA, soit une consommation de 81,6% contre 76,8% en 2022.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, restent relativement faibles (194 millions) par rapport aux prévisions de 1000 millions de francs CFA soit 19,4%.

Le solde budgétaire de la gestion 2023 s'élève à -29 892 millions de francs CFA traduisant une faible couverture des dépenses par les recettes mais meilleur à celui de 2022 qui ressortait à -32 590 millions de francs CFA.

INTRODUCTION



Le Fonds national de Retraite du Bénin (FNRB) a été créé par l'Ordonnance n°063/PR du 29 décembre 1966. Il est chargé de liquider, concéder et servir les pensions attribuées en application du code des pensions. La gestion du fonds est confiée au Ministre chargé des finances.

Les pensionnés du FNRB sont constitués des :

- retraités fonctionnaires de l'État civils et militaires ;
- retraités agents contractuels de l'État ;
- retraités agents de l'ex-Organisation Commune Bénin Niger des chemins de fer et des transports ;
- veuves, veufs et orphelins mineurs de ces différents agents.

Les branches couvertes par le FNRB sont au nombre de cinq (05) à savoir :

- pension de vieillesse ;
- pension de survivants ;
- soins de santé ;
- risque professionnel/invalidité ;
- prestations familiales.

Pour satisfaire ces cibles, le FNRB est organisé autour de certaines directions générales du ministère de l'Economie et des Finances (MEF) que sont : la Direction générale du Budget, la Direction nationale du Contrôle financier, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique et une structure en dehors du MEF qui est la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA) du ministère en charge de la Défense nationale, chargée de la liquidation des pensions militaires.

La Direction des Pensions et des Rentes viagères (DPRV), structure technique de la Direction générale du Budget est chargée d'appliquer le code des pensions de retraite. A ce titre, elle est chargée entre autres d'élaborer le rapport sur la situation financière du FNRB.

Conformément à l'article 75 de la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions, dans le domaine financier et comptable, le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de contrôler les opérations de recettes et de dépenses constatées au compte du FNRB. Il établit au cours du premier trimestre de chaque année un rapport sur la situation financière du Fonds pendant l'année précédente et sur les prévisions financières de l'année en cours.

Le présent document présente le rapport sur la situation financière du Fonds au titre de la gestion 2023. Il s'articule autour des points suivants :

01

Présentation du FNRB et situation financière de 2018 - 2022 ;

02

Situation financière de la gestion 2023 ;

03

Prévisions de l'année 2024 ;

04

Perspectives 2024-2027.

01.

**PRESENTATION DU
FNRB ET SITUATION
FINANCIERE DE
2018-2022**

PRESENTATION DU FNRB

1.1. Précis stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes budgétaires axées sur les Résultats, les dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 (LOLF) exigent de chaque ministère, le mode programme comme approche méthodologique d'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Cette exigence est également requise des budgets annexes au sens des dispositions de l'article 37 de la LOLF au côté du Budget général et des Comptes spéciaux du Trésor. Ainsi, l'exécution du budget du FNRB s'appuie sur le programme 6 du Ministère de l'Economie et des Finances intitulé « Assurance retraite des agents de l'Etat » et le Directeur général du Budget en est le Responsable de programme.

1.2. Analyse stratégique

1.2.1. Politique publique mise en œuvre

Le programme « Assurance retraite » est formulé pour accompagner la vision du Gouvernement en matière de protection sociale des agents de l'Etat et de leurs familles. Il opérationnalise l'axe stratégique n°6 intitulé « **amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale** » du pilier 3 du Programme d'action du Gouvernement 2021-2026 «Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations.

1.2.2. Finalité du programme

Ce programme vise essentiellement à assurer une protection sociale efficace aux agents de l'Etat et assimilés ainsi que leurs familles.

1.2.3. Diagnostic stratégique

1.2.3.1. Forces

- Loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites en République du Bénin et les textes qui l'ont modifiée et/ou complétée.
- Décret n°2021-641 du 24 novembre 2021 portant règles de coordination des régimes de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale et du Fonds national des Retraites du Bénin.
- La protection sociale s'inscrit parmi les axes stratégiques du Gouvernement.
- La réforme sur l'étude actuarielle qui débouchera sur une nouvelle dynamique de gestion du FNRB.

1.2.3.2. Faiblesses

- Déficit du Fonds national des Retraites du Bénin
- Code des pensions désuet par rapport à l'environnement juridique international en matière de protection sociale (absence d'unicité du code des pensions ; certaines dispositions telles que les bonifications, les règles relatives à la revalorisation des pensions ne sont plus compatibles avec l'équilibre financier du régime, etc.)

1.3. Enjeux et perspectives

1.3.1. Enjeux du programme

Il convient pour le programme « Assurance retraite » d'assurer un meilleur respect des normes et des délais en matière de protection sociale des agents de l'Etat.

1.3.2. Perspectives

- Mise en place d'une politique de protection sociale conforme à la vision exprimée par le Gouvernement dans le PAG 2021-2026 ;
- Finalisation de l'étude actuarielle ;
- Création d'un compte pour le FNRB dans les livres du Trésor public.

1.3.3. Axes stratégiques



Axe 1 :

l'amélioration des conditions de travail
et des services rendus aux usagers ;



Axe 10 :

l'amélioration de la protection sociale
des agents de l'Etat.

1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Tableau 1: Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Administration du FNRB	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
Action 2 : Pension de retraite et invalidité	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Département des Retraites et des Archives/MTFP Direction de l'Organisation du Personnel des Armées (DOPA)/MDN
Action 3 : Couverture sanitaire des pensionnés	Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Ministère de la Santé

1.5. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

1.5.1. Cartographie du programme

Tableau 2: Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	Organisme sous tutelle directe	Organismes privés et ONGs subventionnées	Projets PIP	Projets Hors PIP
DGB - Direction générale du Budget/FNRB	----	-----	----	-----
DNCF - Direction nationale du Contrôle financier	-----	-----	-----	-----
DGTCP - Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique	-----	-----	-----	-----

1.5.2. Présentation du Responsable de Programme

- **Nom et prénom(s) :** CHAOU S. Rodrigue
- **Profil et poste occupé :** Administrateur des Banques et Institutions Financières, Directeur général du Budget

1.6. Cadre de performance du programme

Tableau 3: Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global : Améliorer l'offre des prestations aux pensionnés du FNRB			Respect des délais et de la réglementation par les usagers
Objectif spécifique 1 : Assurer un revenu de remplacement aux retraités et leurs ayants cause	La jouissance de la pension ne dure pas plus d'un mois et ce, à compter de la date d'admission à la retraite des agents	Taux de délivrance des livrets de pension aux agents admis à la retraite	Disponibilité de la paie des cinq dernières années dans SUNKWE
Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure prise en charge sanitaire des pensionnés	Les factures de soins sont réglées dans un délai de 90 jours	Taux de règlement des factures de soins dans un délai de 90 jours	Disponibilité de crédit pour le paiement des soins
Objectif spécifique 3 : Moderniser l'administration et améliorer le niveau des recettes du FNRB	Les recettes issues de la validation des services sont mieux recouvrées	Taux de traitement des dossiers de validation de service en quinze (15) jours	Disponibilité de la Recette Générale du trésor de la DGTCP

1.7. Réformes engagées

Au cours de l'année 2023, on peut noter :

- le renforcement du mécanisme de la coordination entre la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et le FNRB à travers la conception et la mise à jour de nouveaux modules informatiques ;
- l'amélioration du processus de liquidation automatique des dossiers : les résultats obtenus à fin 2023 et les témoignages recueillis auprès des bénéficiaires permettent d'affirmer que l'objectif de la réforme a été atteint. L'objectif de payer la pension le premier jour du mois suivant la date d'admission à la retraite des agents de l'Etat est déjà une réalité.

SITUATION FINANCIERE 2018-2022

1.8. Réalisation des recettes

Les recettes du FNRB sont constituées des retenues sur salaires et des validations de services. Elles ont connu une augmentation presque régulière sur la période 2018 à 2022 passant de 42 329 millions de francs CFA en 2018, 45 559 millions de francs CFA en 2019, 50 789 millions de francs CFA en 2020, 49 345 millions de francs CFA en 2021 et 54 811 en 2022 soit une augmentation de 12 482 millions de francs CFA de francs CFA en quatre (4) ans ou 3 120 millions de francs CFA en moyenne par an.

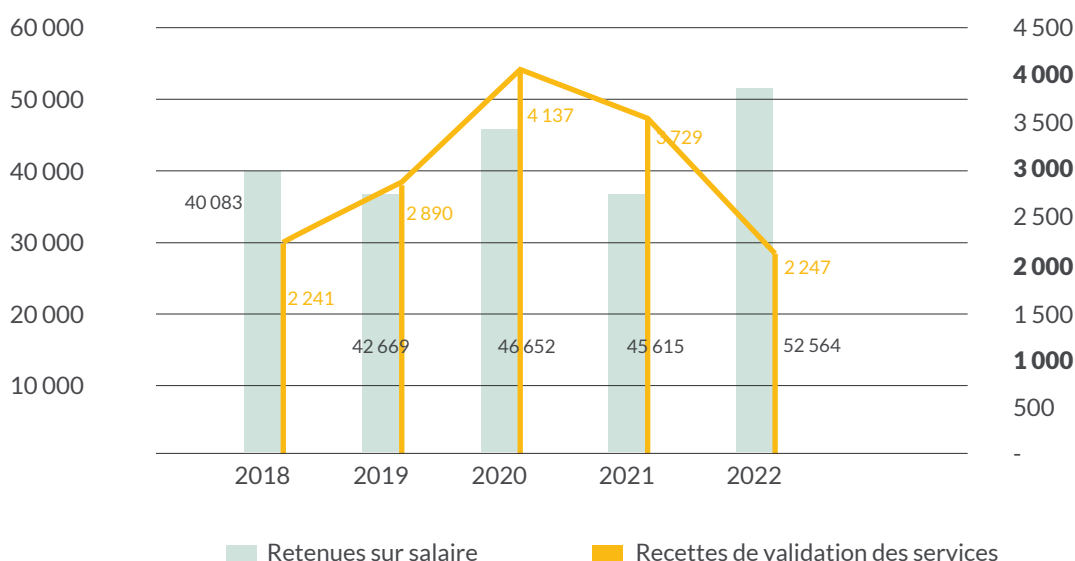
Cette situation plus ou moins reluisante des recettes est dû d'une part, aux effets de la réforme des textes intervenue par la mise en exécution

de la loi n° 2015-19 du 15 novembre 2016 avec le relèvement des taux de cotisations de 20 à 25% à raison de 8% pour l'employé et 17% pour l'employeur (en général l'Etat) et l'affiliation des agents contractuels de l'Etat au FNRB et d'autre part, à l'effort de recouvrement des acteurs de la chaîne (DGB et DGTCP).

Toutefois, l'on assisterait dans les prochaines années à une baisse du niveau des recettes de validation des services due à la coordination entre le FNRB et la CNSS qui suspend la validation des services contractuels. Cette tendance baissière a commencé depuis l'année 2020 et pourrait se poursuivre.

Figure 1: Evolution des recettes de 2018 à 2022

EVOLUTION DES RECETTES DE 2018 A 2022



1.9. Exécution des dépenses

Les dépenses du FNRB sont constituées des dépenses de transfert et des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de transfert regroupent les dépenses de pensions, les dépenses de soins et d'hospitalisations des pensionnés et d'évacuation sanitaire.

Quant aux dépenses de fonctionnement ce sont les dépenses de personnel, et d'acquisition de biens et services. Comme pour les recettes, sur la période 2018 à 2022, on a constaté une augmentation régulière des dépenses qui sont passées de 85 397 millions de francs CFA en 2018 à , 87 822 millions de francs CFA en 2019 puis à , 89 654 millions de francs CFA en 2020. En 2021, elles se sont élevées à, 89 675 millions de francs CFA suivies d'une légère baisse en 2022 pour s'établir à 87 401 millions de francs CFA.

Ainsi, ces dépenses ont connu une augmentation de 2004 millions de francs CFA sur la période soit en moyenne 500 millions de francs CFA par an. Cette augmentation des dépenses est moins forte que celle des recettes. Ce qui traduit une amélioration globale du solde budgétaire sur la période.

Les dépenses de pension qui représentent en moyenne plus de 95% des dépenses totales du FNRB ont connu une évolution erratique (haussière puis baissière) dont le maximum sur la période est atteint en 2020 (87 172 millions de francs CFA) . En 2018, elles étaient de 83 462 millions de francs CFA, 86 392 millions de francs CFA en 2019, 87 172 millions de FCFA en 2020 puis 86 968 et 85 238 millions de francs CFA respectivement en 2021 et 2022.

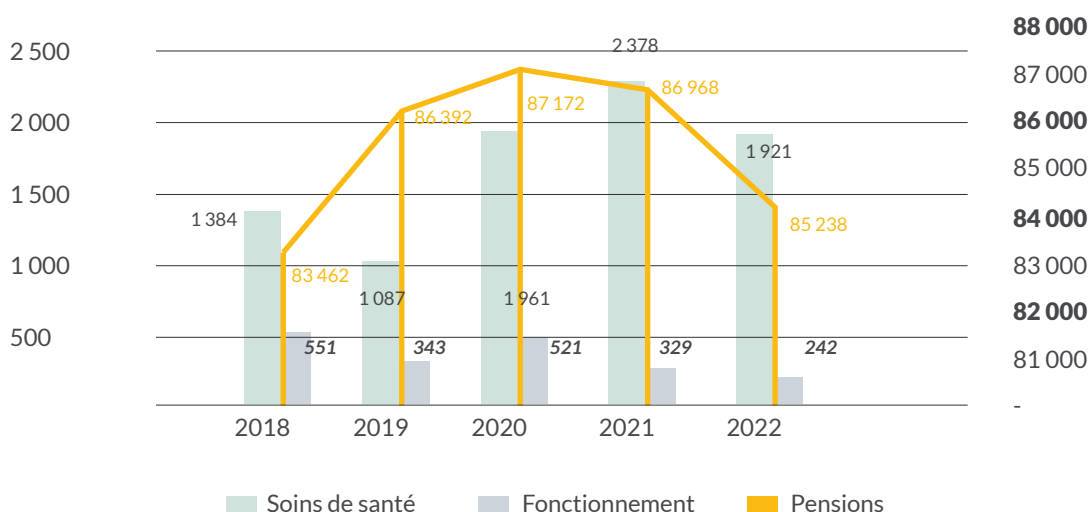
Cette tendance globale à la hausse des dépenses de pension est due d'une part, aux effets financiers des départs à la retraite et d'autre part, aux effets des revalorisations générales des salaires constatés depuis 2010.

Les dépenses de soins, d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés, ont suivi la tendance fluctuante passant de 1 384 millions de francs CFA en 2018 à 1 087 millions de francs CFA en 2019 puis à , 1 961 millions de francs CFA en 2020. En 2021, elles ont atteint 2 378 millions de francs CFA avant de revenir à 1 921 millions de francs CFA en 2022. Elles traduisent une volonté de maîtrise de ces dépenses en lien avec la vision du Gouvernement de réduire les dépenses d'évacuations sanitaires.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont restées contenues entre 551 et 242 millions de francs CFA soit 0,2% des dépenses totales en 2022. Elles sont en baisse constante sur la période traduisant une volonté de réduire le déficit du fonds.

Figure 2 : Evolution des dépenses de 2018 à 2022

EVOLUTION DES DEPENSES DE 2018 A 2022



1.10. Solde budgétaire

Le solde budgétaire est négatif sur la période dû au niveau élevé des dépenses par rapport aux recettes même si le déficit est en baisse sur les trois (03) dernières années. Ainsi, le déficit est passé de 43 068 millions de francs CFA en 2018 à 40 330 millions de francs CFA en 2021 puis 32 590 millions de francs CFA en 2022, le plus faible sur la période.

Toutefois, il importe de souligner qu'en l'absence de l'effet financier des revalorisations, la réforme des textes ayant consacré l'affiliation des agents contractuels de l'Etat, le changement de la base de calcul de la pension, l'augmentation du taux des cotisations aurait permis de réduire considérablement le déficit.

L'augmentation des recettes engendrée par les réformes a été très tôt absorbée par le paiement d'importants arrérages de pensions liés à la revalorisation des pensions dont la dette n'est pas encore entièrement soldée.

Figure 3 : Evolution du solde budgétaire de 2018 à 2022

EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE DE 2018 A 2022

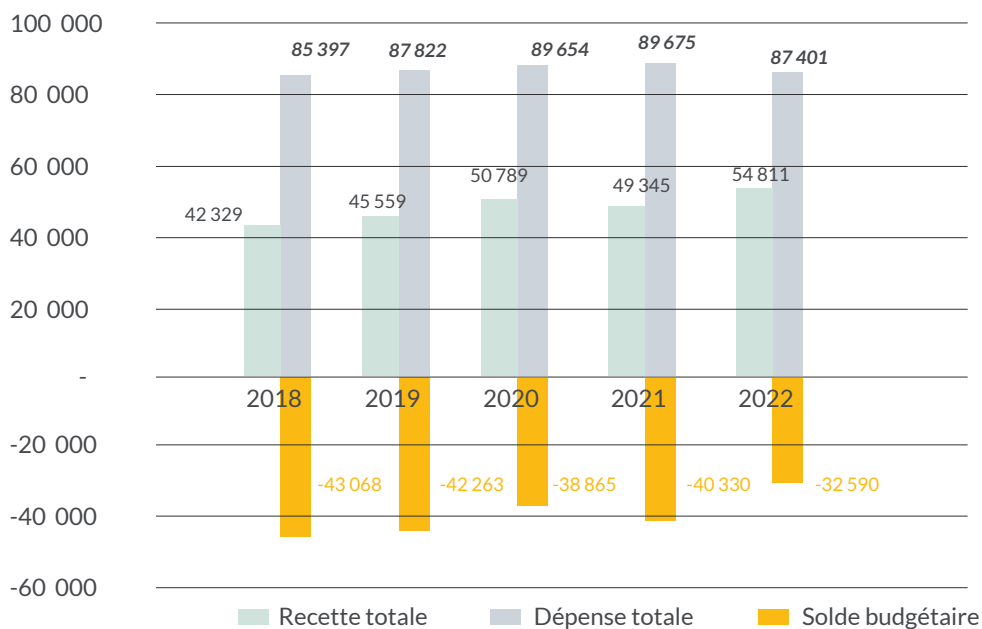


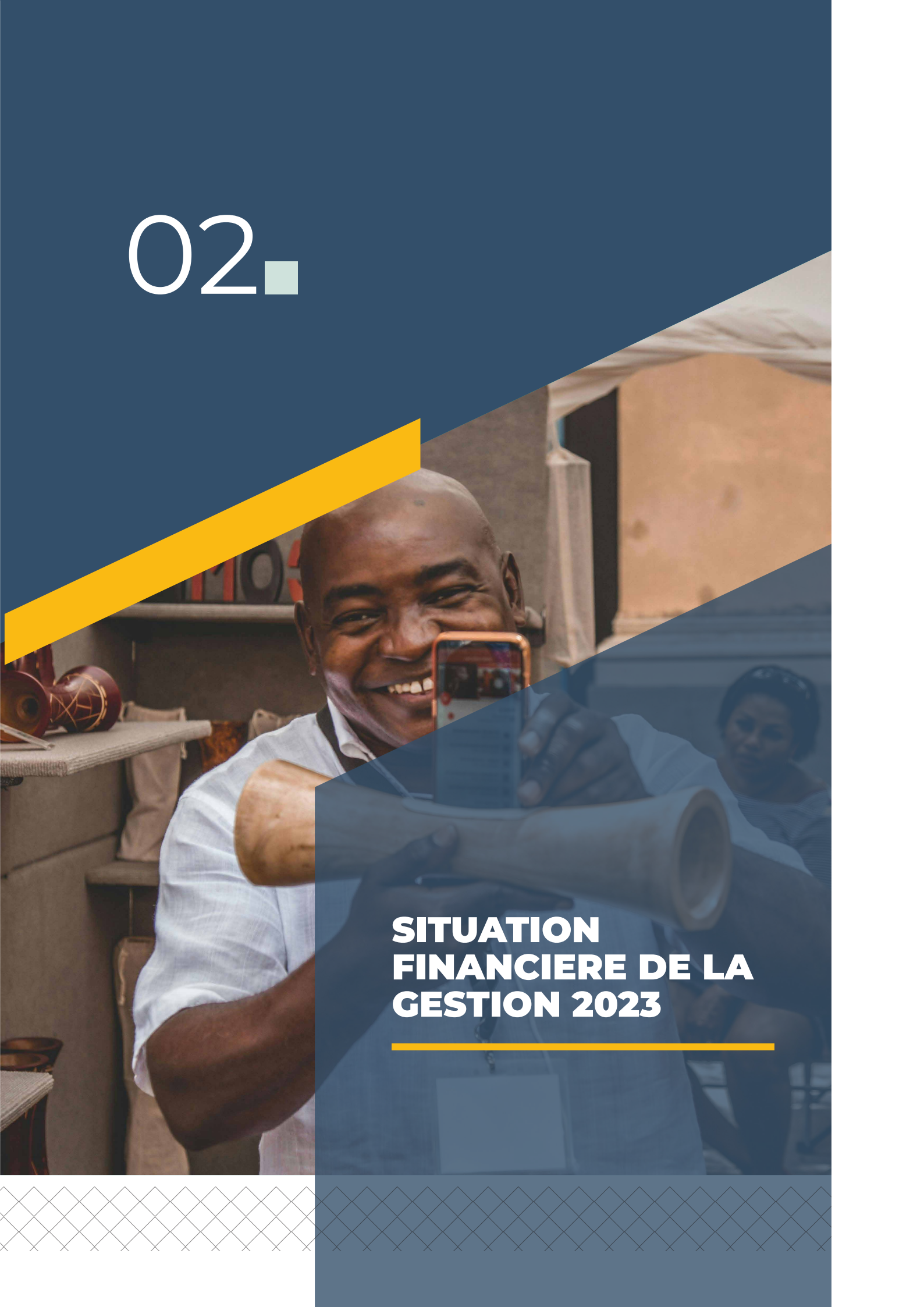
Figure 4 : Evolution des recettes et des dépenses de 2018 à 2022

En millions de francs CFA

	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES	42 329	45 559	50 789	49 345	54 811
Retenues	40 088	42 669	46 652	45 616	52 564
Validation des services	2 241	2 890	4 137	3 729	2 247
DEPENSES	85 397	87 822	89 654	89 675	87 401
Autres transferts courants	84 846	87 479	89 133	89 346	87 159
Dépenses de pensions	83 462	86 392	87 172	86 968	85 238
Soins et hospitalisation des pensionnés	1 384	1 087	1 961	2 378	1 921
Fonctionnement FNRB	551	343	521	329	242
SOLDE BUDGETAIRE	- 43 068	- 42 263	- 38 865	- 40 330	- 32 590

Source: DPRV, sur la base des données fournies par le SIGFP et la DGTCP

02. ■

A photograph of a smiling man in a white shirt, holding a smartphone and a wooden gourd. In the background, a woman is visible. The image is overlaid with a dark blue diagonal band and a yellow diagonal band.

SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2023

2.1. Chiffres clés

Ils sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Chiffres clés au 31 décembre 2023

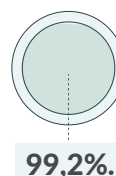
Désignations	Effectifs	Montants	Observations
Effectif des affiliés	93 987		
Effectif des pensionnés en paiement	49 693		
Cotisations sociales		57 558	Prélèvements sur salaires et validations de service.
Pensions versées		85 217	
Soins et hospitalisation		2 039	
Fonctionnement		194	
Résultat financier (déficit)		- 29 892	

Source : DPRV

2.2. Réalisation des recettes et exécution des dépenses de l'année

2.2.1. Réalisation des recettes

Sur une prévision annuelle de 58 000 millions de francs CFA, les recettes recouvrées au 31 décembre 2023 s'élèvent à 57 558 millions de francs CFA soit un taux de réalisation de



Ces recettes comprennent 55 170 millions de francs CFA de recettes de retenues sur salaire dont 17 857 millions de francs CFA de part ouvrière, 37 313 millions de francs CFA de part patronale et 2 388 millions de francs CFA au titre des validations de service. Toutefois, les recettes de validation de services sont provisoires en attendant la confirmation par le Trésor public de la régularisation des ordres de recette à la charge de l'Etat dont l'effectif est de 2 152 millions de francs CFA pour un montant de 2 372 millions de francs CFA.

En glissement annuel, les recettes totales recouvrées au titre de l'année 2023 sont en hausse de 2 747 millions de francs CFA ce qui s'explique par une amélioration sensible des recettes de retenues sur salaire pour 2 606 millions de francs CFA du fait des effets financiers des avancements d'échelons ou de grade payés aux agents qui impactent à la hausse ladite retenue ; et une hausse de 141 millions de francs CFA des recettes de validations de service. Enfin, il faut souligner qu'au titre de la gestion 2023, 4 782 ordres de recette ont été émis pour un montant total de 4 189 millions de francs CFA dont 2 372 millions de francs CFA à la charge de l'Etat.

Tableau 6 : Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2023

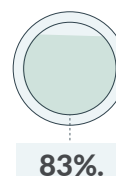
En millions de francs CFA

Nature des recettes	2022			2023			ECARTS (b-a)	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Retenues	53 000	52 564	99,2%	54 270	55 170	101,7%	2 606	5,0%
Validations des services	2 500	2 247	89,9%	3 730	2 388	64,0%	141	6,3%
Total	55 500	54 811	98,8%	58 000	57 558	99,2%	2 747	5,0%

Source : DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP

2.2.2. Exécution des dépenses

Sur une prévision annuelle des dépenses de 105 400 millions de francs CFA, le niveau d'exécution des dépenses base engagement au au titre de l'année 2023 s'élève à 87450 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de



En glissement annuel ce niveau est en baisse de 49 millions dû aux effets cumulés de :

- une baisse du niveau des dépenses de pensions de 21 millions de francs CFA ;
- une hausse du niveau d'exécution des dépenses de consultations, soins et hospitalisations des pensionnés pour 118 millions de francs CFA ;
- une baisse de 48 millions de francs CFA des dépenses de fonctionnement.

Par grande masse, les dépenses sont constituées des dépenses de pensions, de soins et d'hospitalisation et des dépenses de fonctionnement.

Sur une prévision de 101 900 millions de francs CFA, les dépenses de pensions exécutées s'établissent à 85 217 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de 83,6%.

Pour les dépenses de soins, d'hospitalisations et d'évacuation sanitaire des pensionnés, le niveau d'exécution ressort à 2 039 millions de francs CFA sur une prévision de 2 500 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de 81,6% contre 76,8% en 2022.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles restent relativement faibles (194 millions) par rapport aux prévisions de 1 000 millions de francs CFA soit 19,4%. Cette tendance observée depuis quelques années se justifie par les procédures de la commande publique.

La présentation détaillée de l'exécution figure au tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2023

Nature des dépenses	En millions de francs CFA							
	2022			2023			ECARTS (b-a)	
	Prev annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Autres transferts courants	101 200	87 159	86,1%	104 400	87 256	83,6%	97	0,1%
Dépenses de pensions	98 700	85 238	86,4%	101 900	85 217	83,6%	- 21	0,0%
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 500	1 921	76,8%	2 500	2 039	81,6%	118	6,1%
Fonctionnement	1 000	242	24,2%	1 000	194	19,4%	- 48	-19,8%
Total	102 200	87 401	85,5%	105 400	87 450	83,0%	49	0,1%

Source: DPRV, sur la base des données du SIGFP

2.2.3. Solde budgétaire

Le solde budgétaire de la gestion 2023 s'élève à -29 892 millions de francs CFA traduisant une faible couverture des dépenses par les recettes. En glissement annuel, ce solde est en baisse de 2 698 millions de francs CFA traduisant une baisse du déficit, dû aux effets cumulés d'une amélioration du niveau de recouvrement des recettes de 2 747 millions de francs CFA et d'une hausse du niveau des dépenses de 49 millions de francs CFA.

Tableau 8 : Solde budgétaire au 31 décembre 2023

En millions de francs CFA

Eléments	2022			2023			ECARTS (b-a)	
	Prév annuelle	Réal (a)	Taux	Prév annuelle	Réal (b)	Taux	Valeur	Taux d'accroiss.
Recettes totales	55 500	54 811	98,8%	58 000	57 558	99,2%	2747	5,0%
Dépenses totales	102 200	87 401	85,5%	105 400	87 450	83,0%	49	0,1%
Solde budgétaire	- 46 700	-32 590	69,8%	-47 400	-29 892	63,1%	2698	-8,3%

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP et le SIGFP

03.■



**PREVISIONS
DE 2024**

3.1. Recettes



Les prévisions de recettes du FNRB au titre de la loi de finances gestion 2024 s'établissent à 58 580 millions de francs CFA sur la base de la réalisation des recettes en 2023 qui se situent à 57 558 millions de francs CFA et du recouvrement des restes à recouvrer des ordres de recettes. Cette prévision de recettes est composée de 38 251 millions de francs CFA pour la contribution de l'employeur (Etat), 18 082 millions de francs CFA représentant la part ouvrière et 2 247 millions de francs CFA au titre de la validation des services.

Comparée aux réalisations de l'année 2023 qui se situent à 57 558 millions de francs CFA, la prévision de l'année dégage une hausse de 1 022 millions de francs CFA. Cet effort est réalisable et en lien avec la tendance de l'augmentation des recettes observées ces dernières années.

3.2. Dépenses

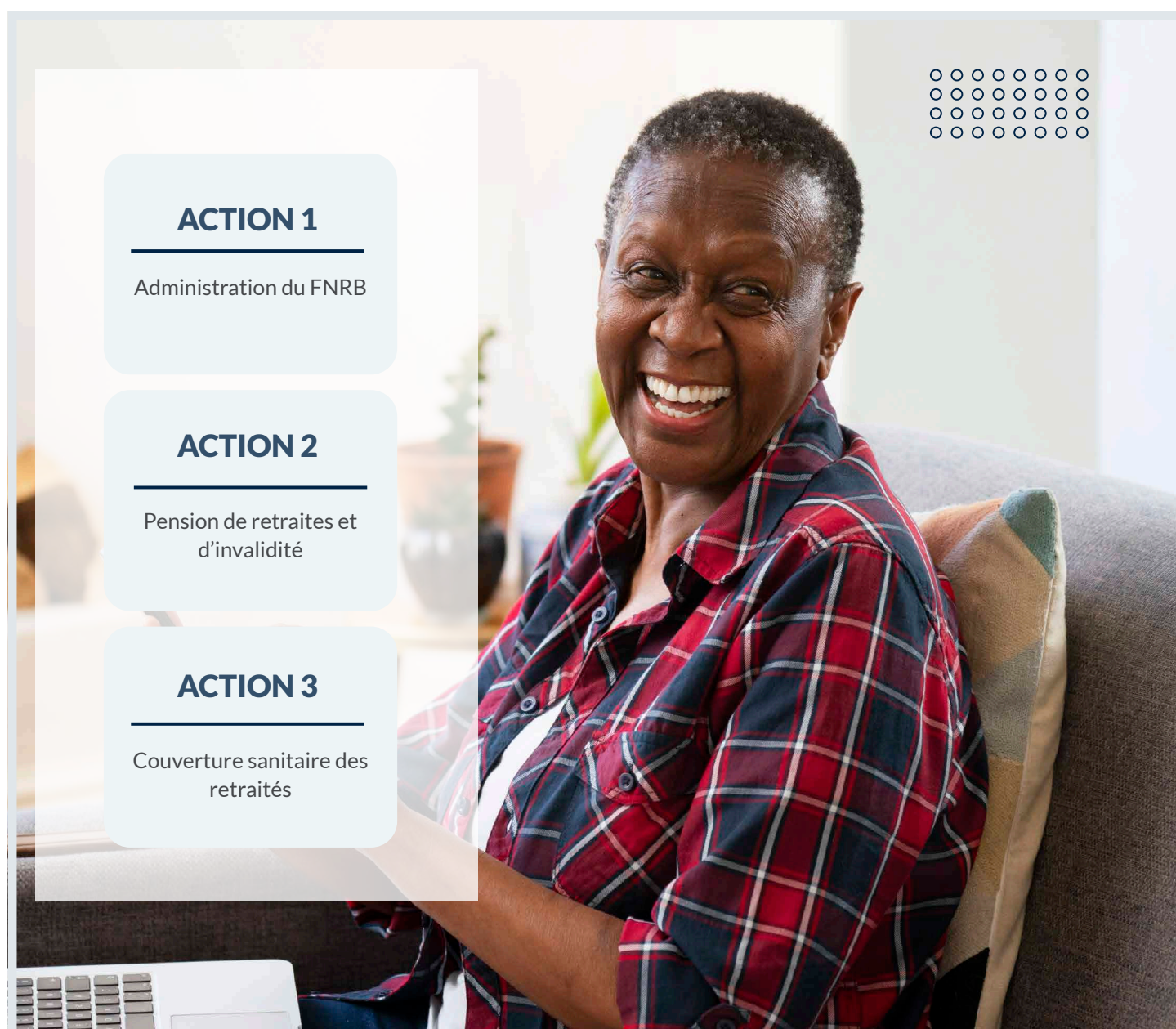


Les prévisions de dépenses sont estimées à 100 300 millions de francs CFA constituées des dépenses de pensions pour 96 800 millions de francs CFA (96,5%), des dépenses de soins, d'hospitalisation et d'évacuation des pensionnés pour 2 500 millions de francs CFA (2,5%), du fonctionnement pour 1 000 millions de francs CFA (1%) des prévisions.

Ces prévisions de dépenses sont en lien avec les activités inscrites au Plan de travail annuel 2024 du FNRB notamment :

- Le paiement partiel des rappels issus de la revalorisation ;
- La finalisation de l'évaluation actuarielle du FNRB ;
- La dématérialisation des procédures et l'archivage numérique des dossiers ;
- Le paiement des pensions et la prise en charge des frais de soins, d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés.

Toutes ces activités seront exécutées à travers trois (03) actions décrites dans la présentation du programme « Assurance retraites des agents de l'Etat ». Lesdites actions se présentent comme suit :



04.■

**PERSPECTIVES
2024 – 2027**

4.1. Perspectives financières 2024-2027

Les perspectives sont bonnes même si le déficit persistera.

Tableau 9 : Perspectives financières 2024-2027

En millions de francs CFA				
RECETTES	2024	2025	2026	2027
	58 580	59 166	59 757	59 049
Retenues	56 333	55 361	55 914	56 474
Validation des services	2 247	2 525	2 550	2 576
DEPENSES	100 300	91 140	92 018	92 904
Autres transferts courants	99 300	90 240	91 118	92 004
Dépenses de pensions	96 800	87 740	88 618	89 504
Soins et hospitalisation des pensionnés	2 500	2 500	2 500	2 500
Fonctionnement FNRB	1 000	900	900	900
SOLDE BUDGETAIRE	-41 720	-31 975	-32 260	-33 855
Source: Budget FNRB 2024 et prévisions DPRV				

Ainsi, en 2024 le déficit prévisionnel serait de 41 720 millions de francs CFA en hausse du fait de la prévision de paiement des rappels de la revalorisation d'un montant de près de 10 000 millions de francs CFA.

Ensuite, sur la période 2025-2027 l'évolution des recettes et des dépenses sur la période permet de prévoir une réduction du déficit par rapport à 2024 passant de 31 975 en 2025 à 32 60 millions de francs CFA en 2026 puis 33 855 millions de francs CFA en 2027.

Les perspectives de réforme sont les suivantes :

- la finalisation de l'évaluation actuarielle;
- la réforme du code des pensions

CONCLUSION



Les résultats de l'exécution du budget du FNRB à fin décembre 2023, sont satisfaisants aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans leur utilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques en dépit de la situation socio-économique peu favorable qui a prévalu tout au long de l'année. Cela montre l'attachement du Gouvernement au secteur de la protection sociale et à satisfaire les pensionnés.

L'année 2023 aura été marquée également par le renforcement du mécanisme de la coordination des régimes de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et du Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB) et de la liquidation automatique des dossiers.

En termes de perspectives, les activités programmées au titre de l'année 2024 devraient contribuer à maintenir la performance enregistrée dans la mobilisation des ressources et l'amélioration de la consommation des crédits de fonctionnement, à la finalisation des travaux de l'audit actuariel, à la relecture du code des pensions, à la poursuite de la dématérialisation des procédures et au renforcement de l'information des pensionnés.

Le Directeur Général
01

Rodrigue S. CHAOU
Directeur général du Budget

22 MARS 2024



POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES

Contact

(+229) **21 - 30 - 09 - 07**

Site web

www.budgetbenin.bj